



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Limoges, le 11/06/2025

Affaire suivie par :
Nicolas LECOEUR
Chef du SERFOB
Tél : 05.87.79.84.85
nicolas.lecoeur@agriculture.gouv.fr

Compte rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 05 juin 2025

1) Introduction

- **Bénédicte GENIN**, DRAAF représentant le Préfet de Nouvelle Aquitaine
- **Henri SABAROT**, pour le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

Les principaux documents ont été envoyés à tous les membres de la CRFB en amont de la réunion.

En complément des échanges, seront joints au compte-rendu :

- la note de conjoncture et le diaporama présentés par les 2 FIBOIS,
- la présentation sur la planification écologique.

Tous les documents seront par ailleurs accessibles sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/commission-regionale-de-la-foret-et-du-bois-r313.html>

2) Bilan financier 2024

- Correction apportée sur le diaporama en page 2, les aides aux entreprises sont sur des crédits FEDER et non FEADER.
- Le CNPF interroge le Conseil Régional sur le paiement des aides aux peuplements forestiers en lien avec le FEADER. L'ouverture des paiements devrait intervenir sous 1 mois.
- La DREETS indique que le dispositif FRANCE 2030 Régionalisé, sous copilotage Etat-Région, est mobilisable pour la filière forêt-bois-papier sur des opérations de recherche et développement, innovation individuelle ou collective et avec un volet sur l'ingénierie pédagogique.
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Signature-de-la-convention-France-2030-Regionalise-en-Nouvelle-Aquitaine>

3) Note de conjoncture

Présentée par les 2 interprofessions FIBOIS.

- Le Conseil Régional félicite les Interprofessions pour la qualité de la note de conjoncture. Il note le poids de la « météo » dans les problématiques et les besoins d'adaptation de la filière dans ce contexte incertain.
- Le CNPF soulève le poids excessif que prends la justification de la gestion forestière vis-à-vis du public, des élus,... dans le temps de travail de l'établissement.
- Stéphane Corée insiste sur la montée de la charge réglementaire pour la filière forêt-bois associée à une incertitude réglementaire (exemples cités RED III, RDUE). Réglementations qui ne protègent pas actuellement des attaques sociétales.

- Le SEFSIL précise que ces réglementations et la pression sociétale ont pour conséquence une évolution de la sylviculture et un coût supérieur pour la matière bois sortie de forêt. Il indique que la filière se met en danger avec ces évolutions.
- Le FCBA indique que l'étude Douglas en cours essaye d'intégrer ces changements de sylviculture. Elle devrait être bouclée début juillet 2025.
- Stanislas Stachura fait remarquer que la Nouvelle-Aquitaine est relativement épargnée par les attaques sanitaires, scolytes notamment, mais que ses bois « sains » sont la cible des entreprises de secteurs géographiques plus touchés. Ainsi même dans une conjoncture plutôt morose, la tension sur la disponibilité en matière existe.
- Alliance Forêt Bois, pour l'UCFF, insiste sur l'accélération des phénomènes cités par ses collègues. La coopérative expose son cas actuel sur la Creuse et demande à l'Etat de permettre aux entreprises qui travaillent dans le cadre réglementaire de pouvoir le faire sereinement. La filière forêt-bois est à un point de bascule.
DRAAF => dans le cadre de la feuille de route « Travaux forestiers et espèces protégées », le cas cité doit être examiné en cellule de liaison nationale. Il doit permettre d'avancer sur ce dossier qui ne peut trouver de solutions à long terme au cas par cas.
Identifie l'intérêt des travaux SEPANSO/FIBOIS LdG/PNR Landes de Gascogne comme exemple d'avancées communes.
- Mme GENIN insiste sur la contribution aux travaux nationaux et assure la filière du soutien de l'Etat dans le cadre de ses moyens au niveau local.
- Les ETF Nouvelle-Aquitaine confirment la lassitude de la filière et se posent des questions de « légalité » sur les interventions notamment de l'association Canopée FV. Ils attendent une réponse de l'Etat.
DRAAF => cas de la Creuse est un électrochoc pour le national.
- FNE insiste sur l'importance des échanges entre les associations (FNE – SEPANSO) et la filière, fiches citées ci-dessus. Les travaux sont longs, doivent être poursuivis et permettent d'identifier des axes d'amélioration pour travailler plus sereinement.
- Nouveaux échanges sur les travaux forestiers, les espèces protégées et plus largement les actes malveillants/incivilités en forêt : voir l'enregistrement de la séance.
- Le SEFSIL insiste sur le choix que l'Etat doit faire entre une filière et les aspirations d'une partie de la société qui bloque systématiquement. Ceci avant qu'un « accident » ait lieu en forêt.
- La DREAL précise les éléments suivants par rapport au dossier « travaux forestiers et espèces protégées » :
 - * sujet national avec des échos dans plusieurs régions,
 - * situation actuelle, partout en France, ne permet pas de sécurisation juridique par rapport aux espèces protégées,
 - * mais impossibilité de rentrer dans un système de dérogations systématiques => recherche de compromis nécessaire,
 - * le cas creusois doit donner un coup d'accélérateur pour les réflexions nationales,
 - * fait référence aux travaux en cours sur arrêtés départementaux « Obligations Légales de Débroussaillage » qui vont s'achever.
 Enfin, la DREAL souhaite, avec des travaux régionaux, objectiver quels sont les enjeux locaux qui méritent une attention particulière.

4) Indicateurs 2024 du PRFB et Bilan des actions 2024-2025

Pas de questions/remarques.

5) Planification écologique

La présentation se termine sur le sujet du « Diagnostique climatique » identifié dans la feuille de route régionale et sur la nécessité de mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

- Le SYSSO rappelle que ce sont les syndicats forestiers qui représentent les propriétaires et qu'en tant que tel il souhaite faire partie de ce groupe de travail, comme potentiellement les autres syndicats.
- Le CNPF insiste sur la hiérarchisation des documents en lien avec la gestion durable des forêts et note qu'il faut aussi simplifier les plans simples de gestion. Le CNPF participera au groupe de travail.
DRAAF => le diagnostic climatique est plus un outil de communication vers les propriétaires pour le sensibiliser/mobiliser qu'un outil de gestion.
- Stéphane Corée s'interroge sur le mieux produire de la planification écologique et l'impact financier que cela pourrait avoir du fait des évolutions envisagées.

DRAAF => mieux produire c'est l'amélioration du bilan carbone du matériaux bois quelque soit son origine. En termes d'impact financier, l'État et la Région ont soutenu des évolutions dans ce sens ces dernières années et nous attendons de voir les suites données avec des budgets contraints.

- La CRANA fait acte de candidature pour participer au groupe de travail. De même que Alliance Forêt Bois et FIBOIS Nouvelle-Aquitaine.

Un appel à participation sera lancé avec la diffusion de ce compte-rendu

6) Sujets divers

- Xylofutur indique la publication d'un catalogue des offreurs de solutions digitales en lien avec le RDUE qui sera disponible pour FOREXPO.

- Le CNPF interroge l'État sur les avancées du SRGS de Nouvelle-Aquitaine.

DRAAF => Les ministères sont en attente du jugement de l'ensemble des contentieux sur les SRGS attaqués. Seul le jugement pour Ile-de-France a été rendu.

7) Conclusion

- **Bernard LAZARINI** : remercie les présents et les intervenants pour le Conseil Régional.

- **Bénédicte GENIN** : note l'intérêt des échanges sur la filière et rappelle aux membres de la CRFB intéressés de bien se manifester pour participer au groupe de travail sur le Diagnostique Climatique.